

Les Présidents du Conseil général des Deux-Sèvres de 1871 à 2009

Pierre Arches

Cette étude sur les présidents du Conseil général des Deux-Sèvres est une première étape dans la connaissance du Conseil général des Deux-Sèvres de 1871 à 2009¹. C'est l'unité du régime politique (à l'exception des années 1940-1944) qui explique le choix chronologique. Mais aussi deux lois – en 1871 et 1982 – qui furent déterminantes pour l'histoire des conseils généraux en France. Ceux-ci avaient été créés en 1790 et placés par le Premier consul sous la tutelle d'un Etat très centralisé (loi du 28 pluviôse an VIII : 24 février 1800). Après 1830 leur statut avait été quelque peu amélioré et 1848 avait introduit le suffrage universel masculin dans les élections mais leur subordination ne prendra fin qu'avec la loi du 10 août 1871. Celle-ci devint pour longtemps la « charte de l'administration départementale »². Elle entraînait dans le projet d'une large décentralisation qui avait été réclamée de 1852 à 1870 par de nombreux opposants au régime. L'Empire disparu, l'Assemblée nationale aboutit à un compromis. Le préfet conservait un rôle prééminent mais les conseils généraux « acquièrent le droit d'élire leur président, leur bureau et celui de faire leur règlement ; leurs séances devinrent publiques et le compte rendu officiel fut mis à la disposition des journaux du département »³. Le Conseil voit son pouvoir renforcé avec la création d'une commission départementale élue par les conseillers : elle doit s'assurer que les décisions prises par le Conseil général au terme de ses délibérations sont exécutées par le préfet. La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, dite loi de décentralisation, est capitale dans l'histoire des conseils généraux : désormais le président du Conseil général en devient « l'organe exécutif » ou, selon une expression très souvent utilisée, le « patron ». Comme le note Antoine Bournazel il est « aujourd'hui un des personnages les plus importants du département, souvent le plus important, quand bien même le protocole ne le reconnaît

¹ Dans les Deux-Sèvres, les années 1790-1815 seulement sont connues grâce à Jules Richard, *Histoire de l'administration supérieure du département des Deux-Sèvres depuis 1790 jusqu'à la Révolution de 1830. Première période du 7 juin 1790 au 19 mars 1800*, tome I, Niort, Robin et Cie libraires-éditeurs, 1846, Id. , *Histoire du département des Deux-Sèvres sous le Consulat, l'Empire, la Première Restauration et les Cent-Jours (1800-1815, Niort-Saint-Maixent*, Reversé imprimeur, 1848. Le Conseil général a édité d'excellentes plaquettes sur son fonctionnement, « 1790-1990. 200^{ème} anniversaire du département des Deux-Sèvres », et un dossier plus complet sur les activités de l'assemblée départementale, *Les Deux-Sèvres. Centre de l' Arc Atlantique*. Conseil général des Deux-Sèvres, 1991, Préface d'André Dulait.

² Jean-François AUBY, Jean-Marie PONTIER, *Le département*, Paris, Economica, 1988, p. 17. Autre livre fondamental, Antoine BOURNAZEL, *Le conseil général et l'administration du département*, Paris, Editions du Moniteur, 1988.

³ Pierre GUIRAL, *Adolphe Thiers ou De la nécessité en politique*, Paris, Fayard, 1986, p. 434.

pas pour tel »⁴. Depuis 1871, se sont succédé 17 présidents, tous élus de la même façon par le Conseil général. Qui sont-ils ? Quel a été leur engagement politique ? Répondre à ces questions devrait nous permettre de voir s'il y a eu ou non continuité tout au long de cette période et si le choix des présidents peut éclairer la vie politique du département, qu'il faut toujours rattacher à celle de la nation.

Eléments d'un portrait type

On peut essayer de proposer un portrait type du président de Conseil général grâce à une approche statistique portant sur divers points. Toutefois au cours de cette longue durée, de profonds changements ont eu lieu, qui ont affecté aussi bien l'économie que la société, la démographie, les mentalités, etc. Et puis les éléments de comparaison feront défaut tant que des études identiques portant sur d'autres départements n'auront pas été menées. Néanmoins les données que nous avons choisies sont de plusieurs ordres⁵. Elles concernent d'abord l'âge des nouveaux élus.

L'âge des présidents à la date de leur élection

A ce propos il faut être prudent. Le graphique suivant en est la preuve.

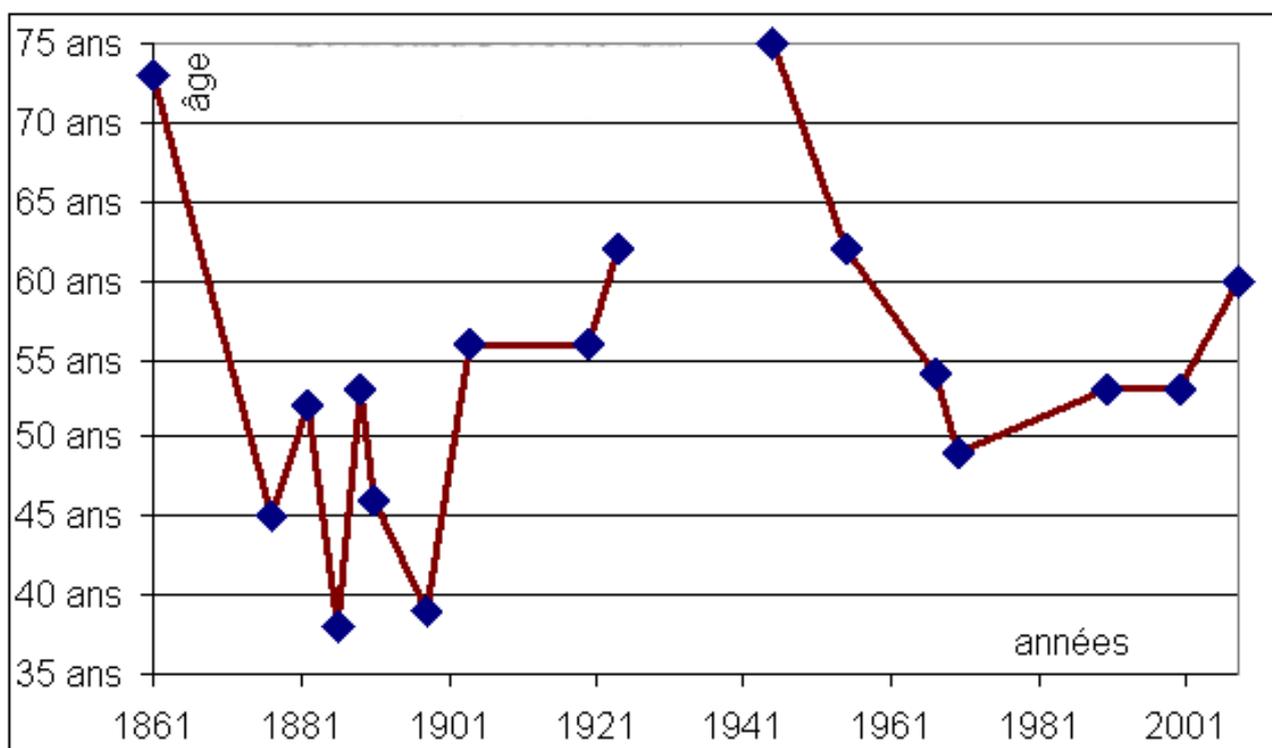


Figure 1. Age de prise de fonction

Les écarts paraissent énormes : Amédée de la Porte a été élu en 1886, à 38 ans, et le doyen, Nelzir Allard à 75 ans (en 1871), suivi de près par Emile Naslin (73 ans en 1945). Cependant ce sont les quinquagénaires qui s'imposent : ils sont 41%, l'âge médian des présidents étant de 53 ans.

⁴ Antoine BOURNAZEL, *op. cit.*, p. 80.

⁵ Nos sources sont les suivantes : Arch. dép. Deux-Sèvres, les élections cantonales (en cours de classement) et la sous-série IN comptes rendus des séances du Conseil général ; la presse locale avec, pour la période postérieure à la Seconde guerre mondiale, *le Courrier de l'Ouest* et *la Nouvelle République du Centre-Ouest* qui fournissent une analyse et une cartographie absolument indispensables – on y ajoutera l'hebdomadaire socialiste *Le Travail*.

Ce qui se confirme au cours des dernières décennies. Mais alors qu'à notre époque l'espérance de vie est proche de 80 ans pour les hommes, elle n'était que de 43 ans dans le dernier tiers du XIX^e siècle, de sorte qu'« avoir 65 ans en 1901 et en 1965 n'est heureusement nullement comparable »⁶. L'âge des présidents correspond d'ailleurs en grande partie à celui des conseillers généraux. On n'est pas loin de celui d'autres élus : ainsi en 2001 l'âge moyen des maires deux-sévriens est de 54 ans⁷. Faute d'autres études, on ne peut comparer la situation des présidents du Conseil général des Deux-Sèvres qu'avec celle de deux autres départements de l'Ouest : le Finistère et le Morbihan⁸. Dans le premier, la moyenne d'âge est de 55 ans tandis qu'elle est de 62 dans le Morbihan. Dans les deux départements, les âges extrêmes sont presque identiques : 45 et 75 ans pour le Finistère, 43 et 72 ans en Morbihan. En règle générale, les présidents sont donc choisis parmi les conseillers ayant le plus de maturité.

Leur âge à la fin de leur mandat

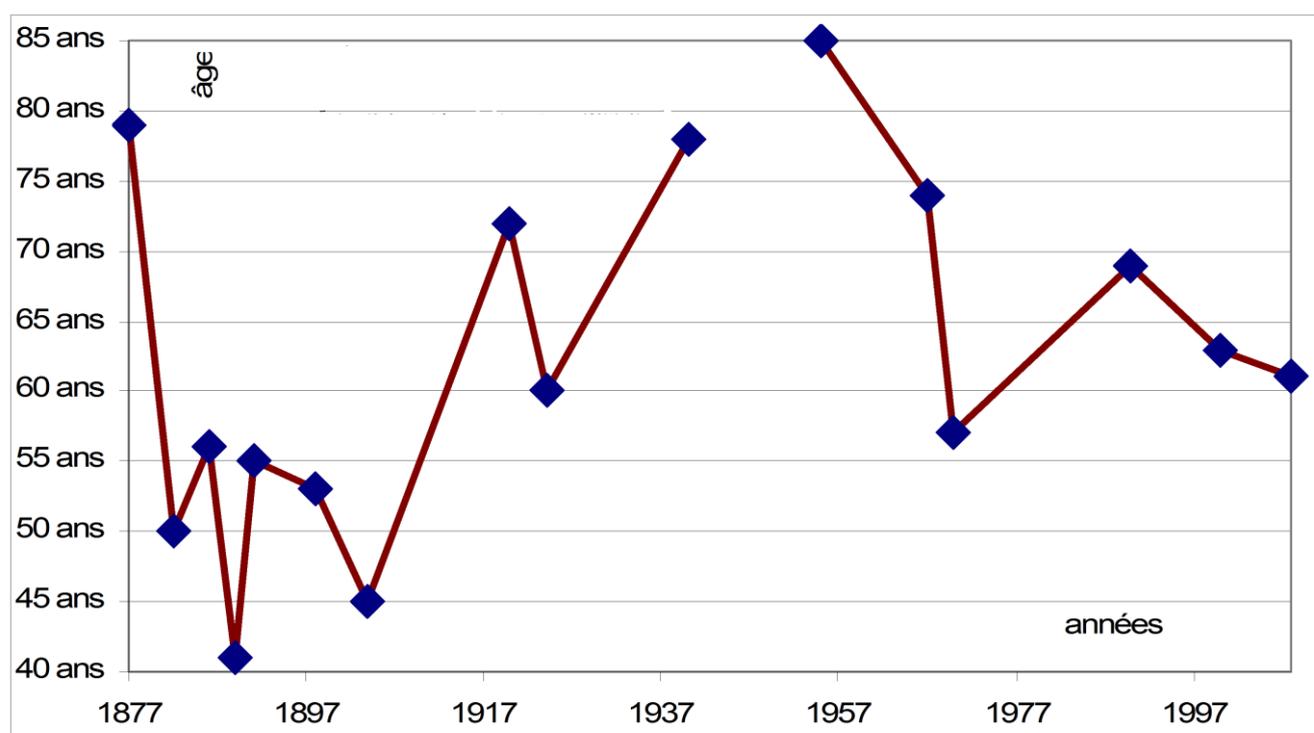


Figure 2. Age de fin de fonction

Mais un autre âge médian mérite attention : celui auquel les présidents cessent leur fonction. Dans les Deux-Sèvres il est de 60 ans, les extrêmes étant 41 et 83 ans. Le graphique ci-dessus (fig 2) montre que l'on est constamment au-dessus de 54 ans à partir du XIX^e siècle.

⁶ Paul Paillat, *Viellissement et vieillesse*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, p. 3, n. 1.

⁷ Calcul réalisé par Rodolphe Robuchon dans le cadre de l'Association des maires des Deux-Sèvres et repris par *le Courrier de l'Ouest* dans un article de Gérard Curé, 5 mai 2001.

⁸ *Le Conseil général de 1871 à 1988, Finistère*, Préface de M. Louis Orvoën, Président du Conseil Général, Brest, Conseil général du Finistère, 1989. Michel de GALZAIN, *Histoire du Conseil Général du Morbihan*, Avant-propos de M. Raymond Marcellin, Président du Conseil Général Vannes, Conseil général du Morbihan, 1983.

Ces âges sont inférieurs à ceux que l'on relève dans le Finistère (68 ans et demi) et le Morbihan (70 ans et demi). Dans ce dernier département, un président termine son mandat à un âge très respectable : 84 ans. Mais outre l'âge, il faut prendre en compte la durée du mandat.

La durée des mandats et les causes possibles de leur cessation

Les présidents sont constamment rééligibles mais la durée de leur mandat est très variable. Dans les Deux-Sèvres, elle va de 2 ans avec Léo Aymé à 20 ans avec Georges Treille. Dans l'ensemble, ce sont les durées inférieures à 10 ans qui l'emportent nettement (62,5%), deux mandats de 16 ans étant ceux d'Achille Gentil et de Louis Demellier. D'un département à l'autre, on note des différences importantes : la plus longue durée est de 34 ans dans le Morbihan et de 15 ans seulement dans le Finistère. Quant à la durée médiane, elle est assez homogène : 6 ans pour le Morbihan, 6 ans et demi pour les Deux-Sèvres et 7 pour le Finistère. A défaut d'autres exemples auxquels confronter ces résultats, nous allons envisager la manière dont les présidences ont pris fin.

1. A la suite d'un décès. Trois présidents sont morts en fonction : Nelzir Allard, à 79 ans, Pierre Goguet à 56 ans et Léo Aymé à 55 ans : atteint d'une grave maladie, il avait mis fin à ses jours.

2. Après un échec à l'élection cantonale. C'est le cas de Jacques Fouchier en 1970. On peut y associer celui d'Amédée de la Porte en 1886. Pressentant une défaite aux cantonales, il renonce à se présenter à l'élection cantonale afin de préserver ses chances pour les législatives imminentes. Il n'en perdra pas moins son siège de député.

3. Un renouvellement triennal ayant entraîné un changement de majorité au sein du Conseil général : c'est ainsi qu'Eric Gautier a succédé à Jean-Marie Morisset.

4. Le président démissionne en cours de mandat alors qu'il a toujours la confiance de ses collègues. A cela, plusieurs explications possibles :

- un échec à d'autres élections. Ainsi Léopold Goirand, battu à l'élection législative de mai 1898, ne se présente pas aux élections cantonales qui suivent. Paul Mercier, député sortant, après avoir été battu aux élections législatives de 1924 renonce à toutes ses autres fonctions électives, dont celle qu'il occupe au Conseil général – il quitte d'ailleurs Niort pour Paris.
- un désaccord avec la politique du préfet. En 1990 André Dulait s'oppose au représentant de l'Etat au sujet de la communauté d'agglomération de Niort. Il abandonne d'autant plus aisément la présidence que son dauphin, Jean-Marie Morisset, va lui succéder.
- enfin il arrive que le président ne souhaite pas solliciter un nouveau mandat. Les raisons en sont diverses :

- L'âge, surtout après de longues années consacrées à la vie politique. Achille Gentil prend cette décision à 72 ans, Georges Treille à 69, Salliard du Rivault à 74 et Emile Naslin à 85 ans.
- Ou bien le refus d'un cumul des mandats. La question agite les milieux politiques dans les années 1880 et la presse locale s'en fait l'écho. En 1882 Antonin Proust refuse de se représenter malgré la pression des autres conseillers généraux républicains. Devenu ministre un peu plus tard, il renonce aussi à son poste de maire.
- Ou encore des dissensions au sein d'un même groupe politique. Tel est le cas d'André Lebon qui en 1904 refuse tout compromis.
- Les fonctions de Louis Demellier sont brutalement interrompues à la suite d'un événement exceptionnel : la fin dramatique de la III^e République, remplacée par l'Etat français dont le chef est le maréchal Pétain. Une loi du 12 octobre 1940 porte

suspension des conseils généraux et des conseils d'arrondissements et transfère leurs pouvoirs aux préfets et sous-préfets.

L'appartenance socio-professionnelle

Nous pouvons savoir ce qu'elle était en 1870 grâce à une étude fondamentale portant sur toute la France et qui nous servira de modèle⁹. Tous les présidents, à l'exception d'Antonin Proust, ont fait des études supérieures. De droit pour 65% d'entre eux, de sorte que l'on compte parmi les présidents 2 notaires, 3 avocats 1 magistrat. Pendant 81 ans, de Goguet à Salliard du Rivault, les présidents qui se sont succédé avaient tous une formation juridique – on la retrouvera trente ans plus tard chez Jean-Marie Morisset.

Les professions de santé sont plus modestement représentées : un pharmacien et deux docteurs-vétérinaires. Toutefois la position de ces deux derniers paraît d'autant plus forte que s'étant succédé, ils ont assuré la présidence pendant trente ans (1970-2000), interrompant le long règne des « juristes ». On trouve également trois hauts fonctionnaires (Allard, de La Porte, Lebon), un propriétaire, Salliard du Rivault (docteur en droit), un publiciste, Antonin Proust (longtemps grand propriétaire foncier). Enfin les deux derniers présidents rompent avec cette homogénéité : Jean-Marie Morisset est responsable du département informatique à la Caisse régionale du Crédit agricole et Eric Gautier, titulaire d'une maîtrise de philosophie, a opté d'emblée pour une carrière artistique de chanteur et de compositeur¹⁰.

Un assez large éventail professionnel donc, mais beaucoup de catégories ne sont pas représentées, au nombre desquelles les médecins et les enseignants, que l'on trouve en revanche chez les conseillers généraux.

Deux autres approches statistiques seront rapides tant les résultats sont nets.

La première concerne les lieux de naissance des présidents. Ils sont situés à 76% dans les Deux-Sèvres. Sur les quatre présidents non originaires du département, deux sont nés dans des départements voisins : Goguet en Vendée et Salliard du Rivault dans la Vienne. En revanche, André Lebon est né à Dieppe et André Dulait à Paris – toutefois lors de son élection ce dernier était depuis longtemps implanté en Gâtine.

La seconde est encore plus tranchée : aucune femme n'a accédé à la présidence. Elles sont devenues en 1944 électrices et éligibles. Cependant elles sont très rarement représentées au Conseil général – la première, Marie-Madeleine Aymé de la Chevrière, étant élue en 1958. En 1980, il n'y a même aucune femme dans cette assemblée départementale. En 2009, elles sont deux, élues lors des dernières élections. Le cas des Deux-Sèvres n'a rien d'étonnant. Déjà faible au sein des Conseils généraux de France (au nombre de 95 en métropole), la place des femmes l'est encore plus à leur tête. En 2009, on ne compte que 4 présidentes.

Quel portrait type du président du Conseil général dans les Deux-Sèvres peut-on proposer à la lumière de ces statistiques ? Ce pourrait être un homme né dans le département, doté d'une formation juridique, ayant atteint la cinquantaine et dont le mandat peut être bref ou long : de quelques années à vingt ans.

⁹ L. GIRARD, A. PROST, R. GOSSEZ, *Les conseillers généraux en 1870. Etude statistique d'un personnel politique*, Paris, Presses Universitaires de France, Paris, 1965.

¹⁰ Philippe GUILLEMOTEAU, *Micro Faunes, 30 ans de création musicale en Deux-Sèvres*, Prahecq, Editions Patrimoines Media, 2008, p.48. En 1998 lors de son élection au Conseil général Eric Gautier est chargé de mission au ministère de l'Education nationale.

Approche politique

Mais cette esquisse doit être évidemment complétée par une approche politique. Celle-ci est facilitée par le fait que les conseillers généraux, à la différence des députés, sont élus selon une procédure invariable tout au long de la période étudiée. La circonscription a toujours été en effet le canton. Les Deux-Sèvres sont passées de 31 cantons en 1871 à 33 en 1972 à la suite de l'évolution démographique (exode rural, urbanisation). Ce cadre électoral est à ce point spécifique qu'Alain Bournazel peut écrire : « Le canton et le conseiller général constituent deux aspects d'une même réalité... Ils sont faits l'un pour l'autre et ne pourraient exister l'un sans l'autre »¹¹. Même continuité pour le mode d'élection : scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Elus pour 6 ans, les conseillers généraux sont renouvelés par moitié tous les 3 ans et indéfiniment rééligibles. Les membres du bureau – président, vice-président et secrétaires - sont élus pour 3 ans après l'avoir été longtemps pour un an seulement¹².

En 1886 déjà, le 26 août, le président Amédée de La Porte déclarait lors de sa première allocution : « La tâche me sera rendue facile par les traditions de courtoisie qui existent dans cette assemblée ». Comment interpréter la mise en garde du président Naslin en 1945 : le Conseil général n'est pas « un petit parlement » ? Et les conseils qu'il adressait à ses « chers collègues » : « il y a des porte-manteaux dans la salle des Pas perdus. Vous n'avez qu'à y accrocher ce qui pourrait vous diviser, c'est-à-dire les différences d'opinions politiques ou religieuses et les questions d'ordre personnel »¹³. Cet avertissement est-il le fruit de 44 ans d'expérience ? Le président Naslin fait-il allusion au clivage politique entre le nord (Bocage et Gâtine) et le sud des Deux-Sèvres ? Cette division, André Siegfried l'a traduite par des formules-chocs, d'abord en 1913¹⁴ dans un ouvrage célèbre et plus tard en mai 1944¹⁵. Elles reprenaient ce que lui avait dit le député Gaston Guillemet (1851-1914) lors d'une rencontre à Fontenay-le-Comte : « C'est bien simple, tout ce qui est sur terrain primaire est royaliste, tout ce qui est sur terrain tertiaire est républicain »¹⁶. Valable pour la Vendée, voilà l'explication du contraste entre le nord et le sud des Deux-Sèvres. Celui-ci est également résumé dans un dicton fameux rappelé encore par André Siegfried : « Le granit produit le curé et le calcaire l'instituteur »¹⁷. N'oublions pas cependant que dès 1913 André Siegfried s'est défendu de tomber dans un déterminisme géologique. Et il écrivait encore en 1944 : « Méfions-nous sur ce sujet des généralisations faciles : il serait fatal de prétendre que granit signifie royalisme et

¹¹ Antoine Bournazel, *op. cit.*, p.193.

¹² Une étude de tous les membres du bureau serait très instructive.

¹³ *Le Courrier de l'Ouest*, 21- 23 février 1955.

¹⁴ André SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1913. Sur l'œuvre d'André Siegfried, cf. Pierre Favre, *Naissances de la science politique en France 1870-1914*, Paris, Fayard, 1989, p. 235-306 ainsi que « André Siegfried. La politique et la géographie. Hommage à André Siegfried, Paris-Sorbonne, décembre 1988 », *Etudes Normandes*, n° 2.

¹⁵ Roger THABAULT, *1848-1914. L'ascension d'un peuple. MON VILLAGE. Ses hommes- ses routes. Son école*. Préface d'André SIEGFRIED de l'Académie Française et de l'Académie des sciences morales et politiques, Paris, Librairie Delagrave, 1944. Cet ouvrage (thèse de doctorat d'Etat) est considéré comme une étude fondamentale pour la compréhension de la France rurale à cette époque. Il a été réédité à plusieurs reprises par les Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques. Sur Roger Thabault, né à Mazières-en-Gâtine, cf. Pierre Arches, « Roger Thabault (1895-1979), une vie, une œuvre » dans *Auteurs célèbres en Deux-Sèvres*, vol. 3, La Crèche, Conseil général des Deux-Sèvres et Geste Editions, p. 125-178.

¹⁶ Roger THABAULT, *op. cit.*, p. 4.

¹⁷ André SIEGFRIED, *op. cit.*, p. 20. Pour les Deux-Sèvres, le même auteur associe naturellement à la Plaine « la partie est des cantons de Ménigoute, Thènezay, Saint-Loup, Saint-Varent, Argenton-Château et les neuf dixièmes des cantons d'Airvault et de Thouars », *op. cit.*, p. 15, n. 2. L'arrondissement de Melle ne fait pas partie de son étude.

calcaire république. Tout ce que l'on peut dire c'est que la géologie commande les conditions de vie donc la situation sociale et par conséquent dans une large mesure le comportement politique »¹⁸.

Quoi qu'il en soit, de tels contrastes sont-ils à l'origine des conseils pressants donnés en 1945 par le président Emile Naslin ? La hache de guerre fut-elle effectivement déterrée à chaque élection tout au long de la période étudiée ? La géographie électorale n'avait-elle pas changé entre-temps ? Les appartenances politiques des 17 présidents du Conseil général de 1871 à 2009 devraient apporter des éléments de réponses. Sont-ils de gauche ou de droite ? Ou du centre car on ne peut réduire la vie politique à cette bipolarisation¹⁹ ?



Nelzir ALLARD

In MONNET (Emile), *Archives politiques du département des Deux-Sèvres. 1789-1889*, Niort, 1889.

De 1871 à 1877, le Conseil général des Deux-Sèvres est présidé par le général Nelzir Allard. Un décret impérial l'avait nommé à ce poste en 1861, sous le second Empire. Dans ce nouveau régime à l'avenir incertain, il est hostile à la République²⁰ et reste fidèle au courant bonapartiste. Or il est désormais l'élu de tous les conseillers généraux. Pourquoi cette majorité en sa faveur ? Il la doit à la fois à ses origines, à une brillante carrière professionnelle, une réussite sociale incontestable et une implantation locale constamment entretenue. Il est né à Parthenay en 1798. Sa famille appartient au monde des robins et son père a défendu la Révolution, dont il a profité, comme nombre de ses pairs²¹ – devenant en 1790 le premier maire élu, poste qu'il occupait encore à l'époque de la Terreur. A sa sortie de l'Ecole Polytechnique, (promotion de 1815), Nelzir Allard entame une carrière militaire dans le génie ; elle le conduira au grade de général de brigade en 1851. Mais parallèlement il est attiré par une autre carrière, politique celle-là. A partir de 1842, il siège au

Conseil général des Deux-Sèvres et surtout il est député depuis 1837 et le restera jusqu'en 1848. Il fait alors figure de libéral. Son ascension sociale et politique a été favorisée par son entrée dans un monde fort éloigné de la bourgeoisie gâtinelle dont il est issu. Il prend femme dans une famille appartenant à la noblesse d'Empire. Son épouse est l'une des filles du baron Jacques Mercier (1776-1858) qui siégea au Corps législatif, tout comme son fils Thomas, gendre lui aussi d'un baron

¹⁸ Roger Thabault, *op. cit.*, p 5. L'opposition nord-sud est utilisée alors de façon courante. Ainsi les instituteurs adjoints débutants étaient souvent nommés dans le Bocage, « c'est ce qu'on appelait « aller dans le Nord »... avec le désir d'y rester le moins longtemps possible pour descendre dans la Plaine », témoignage d'un instituteur de Moncoutant entré à l'Ecole normale de Parthenay en 1901, dans Jacques OZOUF, (présentées par), *Nous, les maîtres d'école. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque*, Paris, Julliard, 1967, p. 25.

¹⁹ Pour des études plus générales, départementales ou régionales, nous renvoyons à Georges Julia PICARD, *Histoire du département des Deux-Sèvres (1790-1927)*, Niort, Librairie Moderne A. Baussay, 1927, nouvelle édition. Cf. aussi une nouvelle édition allant jusqu'en 1939, Poitiers, Brissaud, Librairie « Le Bouquiniste », 1979. Marie-Claire PONTIER (coordination de) *XX^e siècle en Deux-Sèvres*, Préface d'André Dulait, Sénateur des Deux-Sèvres, Président du Conseil Général, La Crèche, Geste Editions, 2000 ; au niveau régional Jacques LUNEAU « Le Poitou-Charentes » dans Yves Lacoste (ss dir.), *Géopolitiques des régions françaises, tome II, La façade occidentale*, Paris, Fayard, 1986, p. 751-846, Jean COMBES (ss dir.), *Histoire du Poitou et des Pays Charentais. Deux-Sèvres,- Vienne-Charente-Charente-Maritime, Clermont-Ferrand*, Editions Gérard Tisserand, 2001.

²⁰ Sur ce président, cf. Archives départementales des Deux-Sèvres (ADDS), Fonds Allard, 3J 6.

²¹ Ambroise FOURCY, *Histoire de l'Ecole Polytechnique*, Introduction Jean Dhombres, Paris, Belin, 1987, p.477.

d'Empire, Antoine Roederer²². Le ralliement de Nelzir Allard au Prince Président et au Second Empire ne saurait surprendre. De nouvelles promotions : général de division et quelques années plus tard président de section du Conseil d'Etat feront de lui l'un des plus grands notables des Deux-Sèvres. Seule une personnalité de son rang pouvait en 1861 succéder au marquis de La Rochejaquelein à la tête du Conseil général. La chute de l'Empire ne mit pas fin à son mandat en dépit de sa fidélité au régime et de son âge. Celui-ci n'était-il pas d'ailleurs à un an près celui d'Adolphe Thiers (1797-1877) qui dirigea le pays de 1871 à 1873 ? Le général Allard garda la confiance d'une partie de la population puisqu'il fut élu député en 1875 dans l'arrondissement de Parthenay, distançant aisément le docteur Ganne redevenu républicain ! La France est alors profondément marquée par la défaite et par la guerre civile : « une France douloureuse, une France convalescente... mais aussi une France qui veut vivre et où il y a des ressources et des énergies, mais hésite entre le retour au passé et l'exploration de voies nouvelles »²³.

En fait, la restauration espérée par les monarchistes n'aura pas lieu. Et les bonapartistes font de tels progrès qu'en 1875 la crainte d'un Troisième Empire va « amener républicains modérés et monarchistes libéraux à se rallier à la solution d'une République modérée et conservatrice » comme le souligne encore l'historien René Rémond. Mais ce sont maintenant les républicains – la gauche – qui maintiennent et améliorent leurs résultats. Comme dans ce département de l'Ouest que sont les Deux-Sèvres.

Réélu en 1877, le général Allard meurt le 23 octobre. Depuis 1876 les conservateurs n'avaient plus que 3 députés sur 5 : le baron Pétiet, le marquis de La Rochejaquelein et le général Allard. Les républicains étaient représentés par Henri Girard et Antonin Proust. Les succès de cette gauche se confirment à la suite de la crise du 16 mai 1877. Le maréchal Mac-Mahon, élu président de la République, a refusé le régime parlementaire et confié au duc de Broglie la direction d'un ministère conservateur. La Chambre des députés est dissoute. Le pouvoir prépare les élections en s'empressant d'épurer le corps préfectoral. Dès le 19 mai le sous-préfet Octave Blanc avait été nommé préfet des Deux-Sèvres. Apparenté au lieutenant-colonel Robert qui était le chef de cabinet du maréchal Mac-Mahon, il prend aussitôt les mesures propres à annihiler l'influence des républicains : toutes les sociétés d'enseignement et les bibliothèques populaires sont fermées, des instituteurs sont déplacés arbitrairement, etc. Dans tout le pays la campagne électorale est passionnée. Le leader républicain Léon Gambetta la conduit magistralement. A ses côtés, le Niortais Antonin Proust. Les résultats des 14 et 28 octobre leur donnent raison. Il est vrai que les républicains déplorent une baisse du nombre des élus de leur camp, mais dans les Deux-Sèvres leur succès est presque total : Amédée de La Porte bat le baron Pétiet, Ganne l'emporte sur Taudière qui a pris la suite d'Allard, Girard et Proust sont réélus. A droite, seul le marquis de La Rochejaquelein conserve son siège²⁴. Le même mois, les républicains en gagnent un aux cantonales, comme lors d'un scrutin antérieur.

Un républicain pouvait-il remplacer le général Allard à la tête du Conseil général ? Encore fallait-il qu'il n'y eût aucune défaillance à gauche et pas d'entente à droite. Et la gauche devait présenter une personnalité incontestable. Elle choisit à l'unanimité Antonin Proust qui l'emporta par 14 voix contre deux monarchistes. Peu importe l'étroitesse du score, ce jour de décembre 1877 est

²² Cf. Nathalie PETITEAU, *Elites et mobilités : La noblesse d'Empire au XIX^e siècle (1808-1914)*, Préface de Claude-Isabelle Brelot, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, p. 587.

²³ René REMOND, « Ouverture du Colloque » dans Gabriel de BROGLIE (organisé par), *La France des années 1870. Naissance de la III^e République*, Colloque tenu le jeudi 27 avril 2000 à la Fondation Singer-Polignac... Paris, p. 9.. Id. *Les droites en France*, Paris, Editions Aubier, 1982.

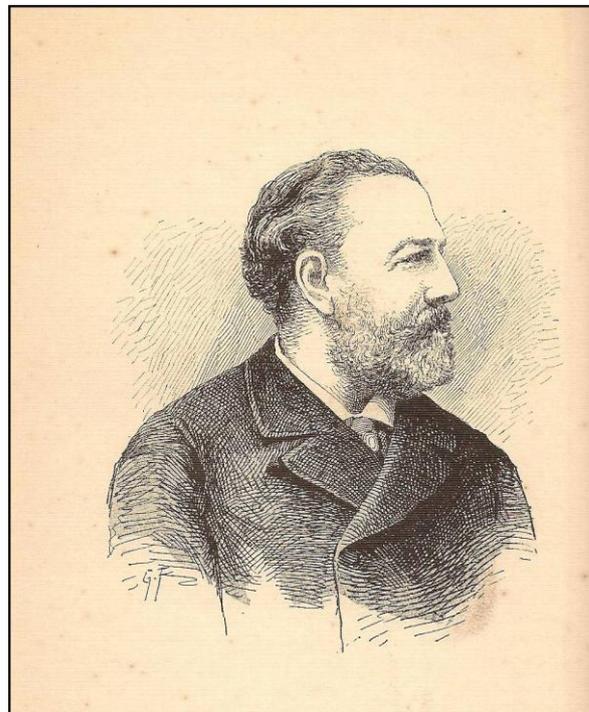
²⁴ Son élection ayant été invalidée, il sera battu lors de l'élection partielle de 1879 par le républicain Jouffrault.

une date historique pour le Conseil général des Deux-Sèvres, présidé pour la première fois par un républicain. L'assemblée départementale participe ainsi à la républicanisation du département et de la France, qui va se confirmer dans les années 1880.

Mais outre l'appartenance politique, quel contraste entre Antonin Proust et son prédécesseur ! D'une tout autre génération – il a 45 ans – il a mené sa vie d'une tout autre manière²⁵. Sa famille lui a transmis ainsi qu'à ses trois frères une belle fortune. Nul besoin alors d'être polytechnicien comme son père Théodore ou son oncle Paul-François. A Paris, où il passe une partie de l'année, il fréquente l'avant-garde artistique, si décriée. Il sera jusqu'à la fin l'ami et le défenseur d'Edouard Manet à qui le liait une amitié née sur les bancs du Collège Rollin à Paris. Mais celui qu'on appelle le « bel Antonin » n'est pas simplement un dandy amoureux des arts. Il est l'auteur de récits de voyages, de travaux d'histoire et surtout il écrit dans la presse opposée à l'Empire. Son père avait été député des Deux-Sèvres sous la Monarchie de Juillet (quelques années avant Nelzir Allard) et son oncle maire de Niort, en particulier sous le Second Empire. Mais à l'inverse de ce dernier, Antonin Proust a toujours farouchement combattu Napoléon III. Il connaît alors des échecs électoraux, sauf en

1870 quand il entre au conseil municipal de Niort. Ses séjours à Paris l'ont fait admettre parmi l'élite républicaine. C'est ainsi qu'en 1870-1871 il est ministre du gouvernement de la Défense nationale aux côtés de Gambetta. Il conquiert ensuite les mandats électoraux qui lui avaient échappé jusqu'alors : ceux de conseiller général et de député. Dans le groupe de Gambetta il sera l'un des plus actifs parlementaires « opportunistes » à qui l'on doit la victoire de la République et l'œuvre accomplie dans les années 1880²⁶. Aussi Gambetta fait-il appel à lui quand il prend la tête du gouvernement. Celui-ci, éphémère (14 janvier 1881-26 janvier 1882), innove en créant un ministère des Arts – et non des Beaux-Arts – attribué à Antonin Proust, qui est ainsi le premier président du Conseil général à devenir ministre. Il renonce alors à la présidence du Conseil général. Son successeur, Pierre-Henri Goguet, est un homme de sa génération et comme lui un ardent républicain.

Pendant près de 60 ans, sauf de 1920 à 1925, les présidents seront des hommes de gauche. Ils appartiennent souvent à la franc-maçonnerie, qui a largement contribué au triomphe de la République²⁷. Auparavant et surtout avant 1939 les constats et les analyses d'André Siegfried se vérifient en grande partie. Les adversaires des républicains sont toujours les monarchistes, des



Antonin PROUST
In MONNET (Emile), *Archives politiques du département des Deux-Sèvres. 1789-1889*, Niort, 1889.

²⁵ Cf. Pierre ARCHES, « Antonin Proust (1832-1905) un ministre maudit ? », dans *Auteurs célèbres en Deux-Sèvres*, vol. 2, La Crèche, Conseil général des Deux-Sèvres et Geste Editions, 1996, p. 53-87, Id. « Nouvelles approches sur Antonin Proust », à paraître.

²⁶ Jérôme GRÉVY, *La République des opportunistes. 1880-1885*, Paris, Perrin, 1998.

²⁷ Ce sont Antonin Proust, Léopold Goirand, André Lebon, Achille Gentil et Louis Demellier. Voir J.-C. Faucher, *Histoire des francs-maçons dans le département des Deux-Sèvres (1738-1945)*. Préface de André Geoffroy, Poitiers, Danièle Brissaud, Librairie ancienne « Le Bouquiniste », 162 Grand-Rue, 1977.

nobles pour la plupart. Ainsi le 28 juillet 1889 12 cantons sont concernés par les élections. Parmi les candidats, le comte Aymé de la Chevallerie, le comte de Lusignan, le comte de la Sayette, le marquis de Cumont ou encore MM. d'Assailly, de Lisle, de la Roulière. On retrouve ainsi la noblesse au premier rang des luttes électorales tant au nord qu'au sud du département. Et la gauche républicaine ne peut qu'être scandalisée par le rappel des titres alors même qu'en 1882 et 1889 avait été proposée au Parlement la « suppression totale des titres et des particules nobiliaires »²⁸. Les élections législatives, qui se déroulent dans le cadre du scrutin d'arrondissement, sont plus conformes à la thèse de Siegfried puisque dans le nord on voit succéder au marquis de La Rochejaquelein un grand propriétaire, Savary de Beauregard²⁹. Dans ce cas les arrondissements de Bressuire et de Parthenay se différencient nettement de ceux de Niort et de Melle et l'on peut voir ainsi à égalité deux députés de droite (pour le nord) et deux de gauche pour le reste des Deux-Sèvres. Mais la géographie cantonale bouscule cet équilibre. Avec 17 cantons sur un total de 31, le sud du département est avantagé : il y a dans l'arrondissement de Bressuire un conseiller général pour 12 900 habitants et un pour 7 333 dans celui de Niort. Cet avantage est accentué par l'existence d'une population « de plaine » dans plusieurs cantons de la partie orientale du département.

Ce constat rappelle l'évolution vers la gauche des présidents du Conseil général. Les élus sont des radicaux – leur parti a été organisé à l'échelle nationale dès 1901. Ils ont pour noms Amédée de La Porte, Léopold Goirand³⁰, Achille Gentil ou Louis Demellier. Le Conseil général des Deux-Sèvres est ainsi en phase avec une France radicale qui a su gagner les campagnes. La lutte avec les conservateurs n'en est que plus ardente. Et les vainqueurs exultent. Ainsi à Melle après la victoire de Léopold Goirand sur Maurice Aymé de la Chevrelière. Un compte rendu du *Mémorial des Deux-Sèvres* (14 août 1886) révèle l'ampleur de la mobilisation et sa connotation sociale. Le matin du scrutin une longue file d'ouvriers venus du faubourg Saint-Hilaire « drapeau déployé, tambour en tête... chantant la Marseillaise » vont voter aux cris de « Vive la République ». Et à l'annonce de la victoire ce sont, le soir, 1 500 personnes qui se bousculent au son de la fanfare municipale et lancent des lazzis contre les réactionnaires de la ville. La soirée se termine autour d'un « punch monstre qui flambait dans une énorme chaudière ». Le triomphe de Léopold Goirand est dû aussi au vote protestant si souvent signalé dans cette partie des Deux-Sèvres. Une preuve supplémentaire en est donnée dans la lettre que Léopold Goirand adresse à son épouse en 1883 : « Il faut voir la situation telle qu'elle est et en tirer les conséquences qu'elle comporte : si je n'avais pour moi l'élément protestant que m'apporte mon amitié avec la pasteur B..., mieux vaudrait renoncer à la lutte : l'échec serait certain ; grâce au contraire à son concours qui m'est acquis sans réserve, le succès n'est pas impossible... Tu penses ce que peut être l'accueil fait par les protestants à leur pasteur et au candidat son ami. Ils ne sont, il est vrai, qu'une minorité, mais cette minorité importante, animée d'un grand esprit de solidarité et puisant dans le souvenir des anciennes persécutions un penchant très vif pour un gouvernement de liberté »³¹.

²⁸ Philippe du PUY de CLINCHAMPS, *La noblesse*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962, p.95.

²⁹ ADDS, 3P 24, Savary de Beauregard par exemple possède un peu plus de 1800 hectares dans 8 communes du Bocage. La thèse d'André Siegfried a été parfois vivement attaquée, en particulier par Alain GÉRARD, dans *Les Vendéens des origines à nos jours*, préface de Pierre Chaunu, La Roche-sur-Yon, Centre vendéen de recherches historiques, 2001, p. 379-387.

³⁰ Sur ce parlementaire, cf. Pierre ARCHES, « Léopold Goirand (1845-1926) de Melle au château du Petit-Chêne (Mazières-en-Gâtine) via Paris », à paraître dans le Bulletin d'histoire de Parthenay et du Pays de Gâtine. Cf. aussi Jean-Louis Debré, *Les oubliés de la République*, Paris, Fayard, 2008, p. 141-150.

³¹ Léopold Goirand, *Lettres sur l'éducation*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1922, p.430-431. Sur les votes protestants en France, André ENCREVÉ, *Les protestants en France de 1800 à nos jours, Histoire d'une réintégration*, Paris, Editions Stock, 1985. Pour les votes dans les Deux-Sèvres avant 1871, André Encrevé et pour le XX^e siècle, Michel

Mais André Lebon, président de 1898 à 1904 ne tranche-t-il pas avec ses prédécesseurs radicaux ? Outre qu'il a été « parachuté »³², il est en effet un « républicain de gouvernement », aux idées beaucoup plus modérées. Venu de Paris avec l'appui du sénateur franc-maçon Garran de Balzan et d'Amédée de La Porte, il est soutenu à Parthenay par Louis Aguillon, Vénérable de la loge maçonnique et radical fort actif. Battu par le conservateur Taudière en 1889, André Lebon prendra sa revanche quatre ans plus tard. En 1898 son adversaire est cette fois le marquis de Maussabré, le type même du candidat de droite tel que l'a défini André Siegfried. Mais au premier tour Lebon a contre lui un radical. Et malgré le ralliement de ce dernier au second tour, il sera battu. De même en 1902. Pour nombre d'électeurs il n'en a pas moins été le candidat républicain soutenu par la gauche – ou du moins une partie de celle-ci³³.

A partir de 1904, la présidence aurait pu être longtemps encore dévolue à un radical-socialiste si la Première Guerre mondiale n'avait eu aussi des incidences électorales. Dans le cadre d'un scrutin de liste départemental, les législatives de 1919 se traduisent par la victoire de la droite clémentiste (le Bloc national) qui donne une Chambre « bleu horizon ». Dans les Deux-Sèvres, la liste était conduite par le colonel de Puineuf. L'avocat Paul Mercier obtint le plus de suffrages. Il dirigeait le *Mémorial des Deux-Sèvres* que son père, quelque temps maire de Niort, avait fondé en 1856. Tous deux avaient toujours soutenu les « opportunistes », en particulier lors des sombres

années 1892-1893 : ils avaient témoigné très chaleureusement en faveur d'Antonin Proust lors du procès de Panama, en mars 1893³⁴. Proust avait été président du Conseil général, Paul Mercier, fort de la victoire remportée l'année précédente, le sera en 1920. Il profite de la défaite des radicaux aux cantonales et du départ d'Achille Gentil qui, ayant évolué vers la droite, a été élu sénateur.



Louis DEMELLIER
www.senat.fr

Mais cette poussée de la droite ne dure pas. Unis au sein du Cartel des Gauches, radicaux et socialistes gagnent les élections législatives en 1924. Battu, Paul Mercier abandonne la vie politique. Louis Demellier, arrivé en tête de la liste de gauche aux législatives, lui succède, les résultats des cantonales ayant aussi joué en sa faveur. Battu aux législatives de 1928 (on était revenu au scrutin d'arrondissement), il rejoindra le Sénat l'année suivante, ce qui donne plus de poids encore à son mandat de président du Conseil général. Cette tâche est parfois délicate : des divisions apparaissent chez les radicaux, eux-mêmes parfois violemment attaqués par les

socialistes. En effet si tous s'accordent sur la défense de la République et de la laïcité, ils sont

CHAUMET, « Persistance de la dualité catholiques-protestants dans la géopolitique des Deux-Sèvres au XX^e siècle » dans DIDER POTON et ANDRÉ BENOIST (édités par), *Catholiques et Protestants dans l'Ouest de la France du XVI^e siècle à nos jours*, Actes du Colloque, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, Colloque GERHICO, 2006, p. 303-314. Sur le rôle d'un hebdomadaire créé à Lezay par le pasteur Cadier et le libraire Canon, cf. Eric Gautier, *Voyage dans le journal d'une coopérative intellectuelle, par le droit, pour la République. De la Fraternité à la « Concorde »*, Le Bourg, (86 700), Public Media Editions.

³² Sur cette question, Bernard DOLEZ et Michel HASTINGS (ss. dir.), *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, 2003. Ce phénomène n'est pas nouveau dans les Deux-Sèvres. La désignation du célèbre avocat Michel de Bourges (1797-1853), qui avait été appelé par les libéraux, avait créé un précédent. Elu député en 1837, il est battu aux élections suivantes de 1839 et de 1842. Sur la cruauté révoltante de Lebon - alors ministre des colonies - à l'égard d'Alfred Dreyfus, déporté sur l'île du Diable, cf. Vincent Duclert, *Alfred Dreyfus L'Honneur d'un patriote*, Paris, Fayard, 2006.

³³ Cf. l'étude fondamentale de Joël DUBOS, *André Lebon Un homme d'affaires en République (1859-1938). Le patriotisme et l'influence*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001.

³⁴ Pierre ARCHES, « Antonin Proust au banc des accusés lors du procès de Panama. Examen des témoignages en sa faveur », *Bull. Soc. Hist. et scient. des Deux-Sèvres*. T. X. 2005, s.d.

divisés sur les questions économiques et sociales. La divergence est ancienne, les radicaux ayant dès avant 1900 dénoncé les programmes des socialistes. A partir de 1927 ces derniers ripostent dans l'hebdomadaire de la SFIO, *le Travail*. Fort bien conçu, il a d'excellents collaborateurs : l'avocat niortais André Blumel³⁵ ou Georges Picard, professeur à l'E. P. S. de Parthenay, historien de talent de surcroît. Tous deux sont des militants actifs, candidats à de nombreuses élections. Ils reprochent aux radicaux de louvoyer et de se laisser attirer par le centre.

Aussi les socialistes essaient-ils de supplanter les radicaux dans les organisations que ces derniers dominaient jusqu'alors, telle la Ligue des droits de l'homme, extrêmement active³⁶. Louis Demellier n'est pas épargné par les attaques des socialistes. En 1930 le sort réservé au préfet Sassier par le gouvernement est l'occasion de clarifier la situation. Emile Sassier, en poste depuis décembre 1927, est devenu à Niort la cible de la droite. Elle lui reproche de se laisser manipuler par les parlementaires radicaux, le sénateur André Goirand en tête. Elle l'attaque dans sa vie privée³⁷. Lors de la session de mai, le président Demellier prend la défense d'Emile Sassier et condamne « ces attaques calomnieuses... dirigées contre notre sympathique préfet ». Aussi l'indignation est-elle grande quand Sassier doit quitter les Deux-Sèvres, ayant été nommé le 21 août conseiller de la préfecture de la Seine ! Dans le *Travail*, André Blumel prend l'affaire en main et titre : « Le Conseil général doit blâmer M. Tardieu ». Comment ? En votant une motion hostile lors de la session de septembre du Conseil général à laquelle assistera le nouveau préfet Marie-Louis Daffas, précédemment sous-préfet de Montbéliard. Tout se passe comme l'a souhaité André Blumel. La motion s'élève contre la mesure prise à l'encontre du préfet Sassier : « un acte de provocation au regard des élus départementaux et de la majorité républicaine du département ». Le texte est voté par 25 voix sur 28. Le reste de la séance ne s'étant pas déroulé selon la procédure habituelle, le préfet quitte la séance. Le *Travail* peut titrer le 27 septembre : « Le Conseil général a agi. Un soufflet à M. Tardieu. ». Journée exceptionnelle dans l'histoire du Conseil général, où les radicaux ont montré qu'ils étaient dans le camp de la gauche. Ils sont alors ses seuls représentants, à l'exception du socialiste thouarsais Joseph Chacun, député de 1924 à 1928, qui ne se représentera pas lors du renouvellement triennal de 1931. A cette occasion l'hebdomadaire socialiste reprend espoir : « Le Conseil général a besoin d'être réveillé. Introduisez-y des socialistes ». Hélas, aucun n'est élu. En revanche, le sénateur Louis Demellier l'est toujours régulièrement. Le Conseil général reste à gauche, à l'image des trois sénateurs, radicaux eux aussi. Mais il n'en est pas de même lors des législatives et le Front populaire ne permet pas d'y remédier. Seul le sud du département a des députés de gauche : 2 radicaux et 1 socialiste. C'est la droite qui l'emporte tant dans le Bocage qu'en Gâtine, où elle a su tirer la leçon de ses échecs récents. Finis comtes et marquis. Le Gâtineau Clovis Macouin est un authentique homme du peuple et un mutilé de guerre auréolé par sa conduite au front. Si l'on s'en tient aux députés, on retrouve le schéma d'André Siegfried. Le contraste est même encore plus net avec la nouvelle carte administrative qui, depuis 1926, ne comprend plus que les deux arrondissements de Niort et de Parthenay³⁸. Mais il faut nuancer le tableau en tenant compte de l'opposition ville-campagne. A Parthenay comme à Bressuire les maires sont des

³⁵ Fils de Jules Blum, marchand tailleur niortais. Il sera directeur de cabinet de Léon Blum quand celui-ci deviendra président du Conseil, cf. Serge BERNSTEIN, *Léon Blum*, Paris, Fayard, 2006, p. 440-446.

³⁶ Pierre ARCHES, *Contribution à l'étude de la Ligue des droits de l'homme dans les Deux-Sèvres de sa naissance à la veille de la seconde guerre mondiale*, publiée par la section de Niort de la Ligue des droits de l'homme, 1965

³⁷ Le préfet serait intervenu pour que son épouse ne soit pas poursuivie en justice à la suite d'un banal accident de la circulation qui aurait révélé que son permis de conduire n'était pas réglementaire.

³⁸ Pour lutter contre la crise financière, le gouvernement de Raymond Poincaré (juillet 1926-juillet 1929), appuyé par les modérés, décide un certain nombre d'économies. Par exemple la suppression en septembre de 106 sous-préfectures dont celles de Melle et de Bressuire – cette dernière sera rétablie en 1942.

radicaux-socialistes. Et la capitale du Bocage est la localité des Deux-Sèvres qui compte le plus d'adhérents à la Ligue des Droits de l'Homme.

La guerre de 1939 va tout bouleverser. Le 15 mai 1940, il fut encore possible de tenir la première session du Conseil général. Dans son discours d'ouverture, le président Demellier rend hommage aux soldats et évoque le sort des pays victimes de l'offensive allemande. Il condamne « les barbares du Nord, odieux complices de Hitler » qui ont attaqué la Finlande³⁹. Six conseillers généraux ont été retenus dans leurs cantons par l'arrivée des réfugiés. Dès le lendemain Louis Demellier déclare close cette première session ordinaire. La séance est levée à 16 heures et les assistants se séparent en espérant se retrouver à la seconde session, prévue entre le 15 août et le 1^{er} septembre.

Elle n'aura jamais lieu. Dès le 10 mai, les Allemands ont lancé une offensive qui va faire subir à la France la plus grande défaite de son histoire⁴⁰. Le pays est en partie envahi. Les Allemands arrivent à Thouars le 21 juin et le lendemain à Niort⁴¹. L'armistice entrant en vigueur trois jours plus tard, les Deux-Sèvres se trouvent désormais en zone occupée. Ce désastre laisse la France humiliée, abasourdie, en plein désarroi. Profitant de cette situation, les adversaires de la République triomphent le 10 juillet à Vichy où s'est réunie l'Assemblée nationale, qui regroupe les deux Chambres. Sur les 670 parlementaires présents, 570 (85%) votent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, devenu le 17 juin le chef du gouvernement⁴². On compte parmi eux 4 représentants des Deux-Sèvres : les deux députés de la droite Emile Taudière et Clovis Macouin, ainsi que deux radicaux André Albert et André Goirand. Il y a 20 « abstentionnistes volontaires » et 80 parlementaires qui votent contre. Mais pour diverses raisons le nombre des absents est relativement élevé : 237. Parmi eux, les autres parlementaires deux-sévriens : les députés Emile Bêche, René Richard (radical) et Louis Demellier, signalés comme « ne s'étant pas rendus à Vichy et n'ayant pas donné d'excuse ». On peut les considérer comme opposés au régime de Vichy, dont la mise en place marque la fin de la III^e République et de toutes les assemblées démocratiques qui avaient fait sa force et sa grandeur en dépit de graves faiblesses. Les Conseils généraux sont suspendus quelques mois plus tard (loi du 13 octobre) dans la plus totale discrétion évidemment. Le dernier président du Conseil général des Deux-Sèvres meurt le 12 octobre 1943 à Vautebis, sa commune natale.

Les préfets seront assistés désormais par une commission administrative⁴³. Composée de représentants issus de divers secteurs économiques, elle comprend aussi quelques conseillers généraux. Mais elle se révèle vite insuffisante, trop coupée de la population. Aussi la loi du 7 août 1942 la remplace-t-elle par une Assemblée départementale. Nommés par le ministère de l'Intérieur sur proposition du préfet, ses membres sont considérés comme d'authentiques auxiliaires du gouvernement de Vichy. Cette assemblée comprend un bureau qui dans une certaine mesure joue le rôle de la Commission départementale. L'ancien maire de Niort, le docteur Panou, en est le président. En principe, chaque canton devait être représenté. Mais il n'en est rien sur la liste dressée enfin le 18 octobre 1943. Elle comprend 24 noms, avec malgré tout 13 anciens conseillers généraux. Sur ce point, le nord du département se distingue encore, ce sont surtout d'anciens conseillers

³⁹ L'URSS a attaqué la Finlande le 1^{er} décembre 1939. La paix a été signée le 12 mars, la Finlande cédant divers territoires.

⁴⁰ Sur cette période, Jean-Pierre AZÉMA, 1940. *L'année noire*, Paris, Fayard, 2010.

⁴¹ Michel CHAUMET, *Les Deux-Sèvres dans la guerre 1939-1945*, Roanne/ Le Coteau/ Editions Horwath, 1985, p. 23.

⁴² Mais ces votes n'ont pas la même signification, seul « un bon tiers [de ces parlementaires] espérant un ordre nouveau ». Pierre AZÉMA, *op. cit.*, p. 249.

⁴³ ADDS, 153 W 42.

généraux des arrondissements de Parthenay ou de Bressuire, par exemple Jean Salliard du Rivault, du canton de Cerizay.

La libération du territoire national grâce à l'action conjuguée des mouvements de Résistance⁴⁴ et des armées alliées va entraîner la chute du régime de Vichy. Le 9 septembre 1944 est formé un gouvernement d'« unanimité nationale » présidé par le général de Gaulle. Une nouvelle administration est mise en place progressivement. Les commissaires de la République (remplaçant les préfets régionaux) et les préfets ont déjà été nommés par le Comité français de libération nationale à Alger. Ils peuvent donc entrer immédiatement en fonction⁴⁵. C'est ainsi que le 5 mai 1944 René Hudeley a pris connaissance d'un document signé Turquant, pseudonyme de Michel Debré. Daté du 2 mars 1944, il l'informait qu'il avait été désigné pour « exercer à titre provisoire les fonctions de préfet du département des Deux-Sèvres⁴⁶ ».

Comme ses confrères le nouveau préfet des Deux-Sèvres est secondé par un Comité départemental de Libération (CDL) qui fait office de Conseil général. Un inspecteur primaire de Melle, le socialiste Joseph Pineau, en est le président. A l'image du Conseil national de la Résistance, le CDL comprend des représentants des divers mouvements de la Résistance et des partis politiques. Parmi ces derniers on note la présence d'Emile Naslin ou des députés Emile Bêche et Clovis Macouin, que son ralliement à la Résistance a rendu à nouveau éligible. Les parlementaires qui avaient voté les pleins pouvoirs à Philippe Pétain le 10 juillet 1940 avaient été en effet déclarés inéligibles. Cette sanction ne devait-elle pas d'ailleurs être étendue aux conseillers généraux membres de la commission départementale ? Le CDL des Deux-Sèvres y était favorable, contrairement à Clovis Macouin. Mais quel pouvait être le rôle des CDL alors que des élections étaient déjà en vue ? Elles reprennent en effet, à commencer par les municipales. Pour la première fois, les femmes vont pouvoir voter.

Les élections pour le Conseil général ont lieu en septembre 1945. Elles se traduisent par une plus grande diversité à gauche : un communiste est élu, cinq socialistes, 10 radicaux (ils étaient 18 en 1937).

Les élections à l'Assemblée constituante, tout juste avant la réunion du Conseil général, confirment un glissement à gauche. Dans les Deux-Sèvres trois députés sur quatre relèvent d'un parti ou d'un courant d'avant-guerre. Ce sont deux socialistes, Bêche et Poirault, et le conservateur Clovis Macouin. En revanche Paul Mercier appartient à une formation issue de la Résistance et d'inspiration démocrate-chrétienne⁴⁷. Comme au niveau national, les radicaux subissent une lourde défaite. Va-t-elle être confirmée par le choix du président du Conseil général ? Il n'en est rien. A Louis Demellier succède un autre radical, Emile Naslin. En ce 29 octobre 1945 son élection est superbe : 28 voix sur 30 votants. Elle n'est pas seulement un hommage au doyen de l'assemblée, elle récompense l'expérience qu'il a acquise depuis 1901 et couronne l'homme qui, à cette place, a le plus de compétences et saura le mieux diriger les débats. Nous avons déjà cité une partie de son

⁴⁴ Cf. Michel Chaumet, *op. cit.* et Michel Chaumet et Jean-Marie Pouplain, *La Résistance en Deux-Sèvres 1940-1944*, La Crèche, Geste Editions, 2000. Très importante également, l'étude de Jean-Marie Pouplain, *Les enfants cachés de la Résistance* » Préface de Gérard Blum, Président de l'Association française pour l'Homage aux Justes, vice-président du Consistoire central de France.

⁴⁵ Cf. Charles-Louis Foulon, *Le pouvoir en province à la Libération. Les commissaires de la République 1943-1946*, Préface de René Cassin Prix Nobel de la Paix, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1975.

⁴⁶ Jean-Marie Pouplain, « René Hudeley, préfet de la Résistance » *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, Troisième série tome IX, 2001-2002, p. 159-165. René Hudeley (1896-1985) avait été professeur au lycée de Niort de 1930 à 1938. Socialiste SFIO, il était un membre très actif de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen. Elu au conseil municipal de Niort il avait exercé sa fonction jusqu'en 1941 bien qu'ayant été nommé à Paris, au lycée Louis-le-Grand.

⁴⁷ Jean-Marie Mayeur, *Des Partis politiques à la Démocratie chrétienne*, Paris, Armand Colin, 1980, p. 161-174.

allocution ce jour-là. C'est aussi, au moment où la République renaît, la reconnaissance à l'égard d'un républicain de toujours. Notons qu'après Achille Gentil, Emile Naslin est le second protestant à la tête du Conseil général. Une fois de plus se trouve confirmée la géographie du protestantisme deux-sévrien.

Cette session est aussi marquée par une intervention du préfet René Hudeley. Il remercie le CDL pour l'aide qu'il lui a apportée et annonce ce que seront désormais ses attributions : s'il « subsiste pour des tâches bien particulières », pour l'administration en revanche, le CDL « organe de combat et d'organisation dans une période critique fait place aujourd'hui au Conseil général élu selon la loi républicaine ». La cause est donc entendue. Ainsi pendant dix ans Emile Naslin va présider le Conseil général à la satisfaction de tous.

Au cours de ces années, le radical-socialiste qu'il demeure peut reprendre confiance en son parti. Certes en 1946-1947 celui-ci est écarté du gouvernement par le Tripartisme (Parti communiste, SFIO, MRP). En juin 1946, lors des élections à la deuxième Assemblée constituante, cette alliance a 3 élus sur 4 dont un député communiste, Gabriel Citerne. Cependant le gouvernement Ramadier renvoie les ministres communistes, ce qui met fin au tripartisme. Les radicaux socialistes vont pouvoir rejoindre la nouvelle majorité. Le MRP et la SFIO ont besoin de l'appui des radicaux et de la droite pour gouverner. Ainsi naît la Troisième Force, très durement attaquée par les communistes et les gaullistes. Ces derniers regroupés dans le RPF (Rassemblement du Peuple français) recueillent un large succès aux élections législatives de 1951. En témoigne dans les Deux-Sèvres l'élection de Pierre Lebon, fils de l'ancien président du Conseil général.

Cette période s'accompagne d'un retour de la droite, qu'a renforcée l'entente de ses différentes organisations au sein du Centre national des indépendants et paysans créé le 15 février 1951. L'évolution est manifeste avec le gouvernement composé par Antoine Pinay (6 mars-23 décembre 1952), lequel avait délégué les pleins pouvoirs au maréchal Pétain et fait partie du Conseil national créé par Vichy. Comme le souligne Jean-Pierre Rioux « la page ouverte en 1944 est tournée »⁴⁸.

A Niort la présidence d'Emile Naslin n'est pas remise en cause. Comme son élection, son maintien à ce poste dépasse les clivages politiques. D'ailleurs, du 18 juin 1954 au 6 février 1955 le président du Conseil n'est-il pas un radical-socialiste ? Il aura pour successeur un autre radical, Edgar Faure – ce qui montre la profonde division des radicaux et l'instabilité gouvernementale, l'une des faiblesses de la IV^e République, héritée de la précédente. En 1955 Emile Naslin, à 85 ans, décide que le moment est venu de quitter ses fonctions. Ainsi s'achève une présidence radicale-socialiste digne de la Troisième République puisque prolongée sous la Quatrième. De 1955 à 1970 les successeurs de Naslin seront des élus de droite, ce qui ne s'était pas vu depuis 30 ans.

Ici encore l'élection de Jean Salliard du Rivault, âgé de 62 ans, efface un passé récent. Elle prend même une autre dimension sur le plan local, le nouveau président étant le premier élu du Bocage à ce poste. Il est l'élu du canton de Cerizay, maire de La Forêt-sur-Sèvre depuis l'âge de 26 ans. Sa vie privée même le rattache à cette société « d'allure féodale » décrite en 1913 par André Siegfried. Il a épousé l'une des filles de Savary de Beauregard. Cependant il accède de justesse à la présidence en 1955. En revanche en septembre 1958 il l'emporte par 18 voix contre 12 au radical-socialiste Roger Chatelain, l'un des plus brillants conseillers généraux. Il est vrai que celui-ci, député radical-socialiste depuis 1958, allait à l'encontre de la nouvelle orientation politique du pays. Aux côtés de Pierre Mendès-France et de bien d'autres personnalités de gauche, il s'était élevé en

⁴⁸ Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République. I. L'ardeur et la nécessité 1944-1952*, Paris, Editions du Seuil, 1980, p. 234.

mai contre le retour au pouvoir du général de Gaulle. Mais ce dernier est largement investi le 1^{er} juin par l'Assemblée nationale qui lui accorde les pleins pouvoirs. Ce que corrobore le référendum qui a lieu le 28 septembre, quelques jours après l'élection de Salliard du Rivault à la présidence du Conseil général. La France accepte une nouvelle constitution. Celle-ci met fin à la IV^e République, impuissante face à ce que l'on appelait encore alors les « événements d'Algérie ». Les Deux-Sèvres ont approuvé la constitution de la V^e République avec un score supérieur à la moyenne nationale : 87,8% contre 79,2%. Ce vote annonce les résultats des législatives de novembre. Les Deux-Sèvres passent à droite. Dans ce département réduit il est vrai, à trois députés, la surprise vient de la Plaine, où le candidat socialiste est battu par Mme Marie-Madeleine Aymé de la Chevrelière. Ailleurs les résultats sont favorables aux sortants du CNI, Jacques Fouchier pour la circonscription de Parthenay-Saint-Maixent, Jean Salliard du Rivault pour celle de Bressuire-Thouars.

Ce dernier renoncera à se présenter encore aux élections législatives de 1962. Cinq ans plus tard il abandonnera la présidence du Conseil général. Son successeur est une autre personnalité de la droite deux-sévrienne, Jacques Fouchier. Elu député en 1958 il siège aussi à la Chambre dans les rangs du CNI. Constamment réélu, il l'est encore dès le 23 juin 1968 après les événements qui ont entraîné en mai la dissolution de l'Assemblée nationale. Comme lui, les deux autres sortants de droite sont réélus dès le premier tour et vont rejoindre l'écrasante majorité des députés partisans du général de Gaulle. Pour sa part Jacques Fouchier s'est présenté « sans étiquette ». Pour reprendre l'expression de Marcel Merle, il s'agit là d'un « apolitisme tactique »⁴⁹, plus fréquent lors des cantonales. C'est entre autres un moyen de lutter contre l'abstention. L'électeur ou l'électrice, qui n'est pas dupe, se décide alors principalement en fonction de la personnalité du candidat. De sorte que la constitution d'une majorité au sein du Conseil général devient plus incertaine.

Il en est ainsi au lendemain du renouvellement triennal de 1970. La gauche et la droite sont pratiquement à égalité. La droite aurait conservé la présidence si Jacques Fouchier avait encore été candidat tant il avait été actif à ce poste trois ans durant. Mais sa défaite dans l'un des cantons de Saint-Maixent-l'École où l'emporte le socialiste Camille Lemberton ne lui en laisse pas la possibilité. Rien n'est perdu pour la droite, il lui faut une voix supplémentaire. Elle compte la trouver parmi les candidats « sans étiquette ». Mais celui qui était prêt à voter pour Jacques Fouchier opte pour le candidat de gauche. Il le fait en toute loyauté et s'en explique publiquement. Il se considère comme « un modéré de gauche » et répond ainsi aux vœux d'une partie de son électorat. Il assure donc l'élection du radical-socialiste Georges Treille. Le vaincu est le sénateur Jacques Ménard, de Thouars. Sa défaite est due aussi au ralliement à Georges Treille du conseiller général CDS (Centre des démocrates sociaux) de... Bressuire. En se ralliant à la gauche, il pense être plus utile à son canton.



Georges TREILLE
www.senat.fr

Quinze ans après Emile Naslin, c'est encore à un radical-socialiste que revient la présidence. Victoire du sud des Deux-Sèvres donc : Georges Treille est né à Niort et tient une pharmacie à Brioux-sur-Boutonne. Mais lié à la Gâtine par son mariage, il se voudra toujours l'homme « du

⁴⁹ Marcel Merle, « Inventaire des apolitismes en France » dans Georges VEDEL (ss dir.) *La dépolitisation, mythe ou réalité ?* Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques, Partis et élections, 120, Paris, Librairie Armand Colin, 1962, p. 43-60.

granit et du calcaire ». Président de la Fédération du parti radical, il est alors un homme de gauche. A deux reprises, lors des législatives il a été le suppléant de candidats socialistes. Son élection à la présidence correspond aux progrès de la FGDS (Fédération de la gauche démocrate et socialiste). Créée le 10 septembre 1965, celle-ci rassemble le parti radical-socialiste, la SFIO, la Convention des institutions républicaines dont le président est François Mitterrand. Un bon début pour la gauche en cette nouvelle décennie puisque le socialiste René Gaillard (d'ailleurs conseiller général de 1964 à 1982) est élu maire de Niort en 1971 et député deux ans plus tard. Il reconquiert ainsi le sud des Deux-Sèvres.

Pendant vingt ans Georges Treille va occuper le fauteuil présidentiel. Jusqu'en 1982, comme ses 13 prédécesseurs il présidait un conseil général resté tel que l'avaient conçu, en 1871, les députés de l'Assemblée nationale. Nous avons vu que son pouvoir prend une tout autre envergure à partir de la décentralisation. Georges Treille saura très bien diriger le département. A propos de son engagement politique peut-on dire : vingt ans de Treille, vingt ans de gauche ? Nullement. Là encore il y a un avant et un après. Comme d'autres radicaux-socialistes, il a refusé un rapprochement avec les communistes. Il condamne l'accord qui le 27 juin 1972 aboutit à un « Programme commun de gouvernement » et dont les signataires sont le Mouvement des radicaux de gauche, le Parti socialiste, né en 1969, et le Parti communiste. Il est dans la ligne des radicaux qui dès le XIX^e siècle se sont élevés contre les programmes socialistes. Par la suite certes ils ont pu s'allier à la SFIO, et s'en prendre surtout aux projets du parti communiste. Le cheminement de Georges Treille et de ses amis est donc logique, même si d'autres radicaux ont pu agir autrement. On ne peut exclure de sa stratégie certains calculs électoraux. Les Deux-Sèvres sont alors majoritairement favorables à Valéry Giscard d'Estaing. Lors de l'élection présidentielle de 1974, il y a recueilli 57,7% des suffrages, contre 50,6% à l'échelle nationale. C'est ce même courant qui va faire de Georges Treille un sénateur en 1977. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il soit au nombre des radicaux qui adhèrent à l'UDF (Union de la démocratie française). Elle a été fondée en février 1978, Valéry Giscard d'Estaing souhaitant « gouverner la France au centre »⁵⁰. Désormais « radical-UDF », Georges Treille se veut « un homme du centre »⁵¹.

Cependant la gauche progresse. En 1981, François Mitterrand obtient dans le département 45,7% des voix lors de l'élection présidentielle. Dans le sud, seul le canton de Georges Treille, celui de Brioux-sur-Boutonne, donne la majorité au vaincu. Sept ans plus tard les socialistes remportent un nouveau succès avec la réélection de François Mitterrand qui dans les Deux-Sèvres obtient 53,6% des suffrages. Aux législatives de juin 1988 ils conservent deux sièges grâce à André Clert, député sortant, et à une nouvelle venue, Ségolène Royal, élue dans la circonscription Melle-Saint-Maixent. L'année s'achève en point d'orgue pour les socialistes. A la suite des élections cantonales la gauche passe de 2 à 7 élus Elle peut alors rêver d'une reconquête et d'une majorité telle que l'avaient les républicains de gouvernement ou les radicaux autrefois.



André DULAIT
www.senat.fr

⁵⁰ Cf. Gilles RICHARD, « Les centristes pendant le « mouvement giscardien » : du Centre des démocrates sociaux à l'Union pour la démocratie française (1974-1978) dans Sylvie GUILLAUME (s. dir.), *Le Centrisme en France aux XIX^e et XX^e siècles : un échec ?*, Bordeaux, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2005.

⁵¹ Spirituelle présentation des conseillers généraux dans Frédéric Rouillé, Marc Thébaud, *Nos élus des Deux-Sèvres*, Illustrations de Marie-Claude Monchaux, Niort, Editions Imbert-Nicolas, 1983.

Mais la majorité en place est en position de force. Aussi quand Georges Treille abandonne volontairement la présidence, en 1990, est-ce un autre UDF, André Dulait, qui lui succède. Aux élections de 1998 sa majorité est encore de 23 élus sur 33. Une partie du sud échappe toujours à la gauche : ce sont les cantons les plus méridionaux, de Mauzé-sur-le-Mignon à Sauzé-Vaussais. Il en est de même du canton de La Mothe-Saint-Héray où Ségolène Royal, conseillère sortante, est battue par Jean-Pierre Griffault. Dans celui de Celles-sur-Belle en revanche où se situe, à Beaussais, la Maison du Protestantisme Poitevin, un nouvel élu : Eric Gautier.

Parallèlement, la majorité du Conseil général mérite bien d'être qualifiée de « présidentielle » quand la plupart des élus centristes adhèrent à l'Union pour le mouvement populaire (UMP). La lutte politique va de ce fait s'inscrire davantage dans un bipartisme vers lequel a toujours tendu la V^e République depuis 1974, posant le problème de l'avenir du centrisme.



Jean-Marie MORISSET
www.assemblee-nationale.fr

Mais cette nouvelle donne n'empêche pas les progrès de la gauche, « plurielle » en 2004, « solidaire » en 2008. En 2004 déjà, la majorité soutenant Jean-Marie Morisset s'amenuisait : il ne fut élu que par 17 voix contre 14 – avec 2 bulletins blancs. Les chiffres seront les mêmes en 2008, mais cette fois au profit du socialiste Eric Gautier. Une élection « historique pour notre département » a-t-il pu dire ce jour-là. Elle réalisait en effet les espérances de 1988. On mesure le temps qu'il a fallu pour en arriver là : le premier socialiste du département élu député, Henri de La Porte, l'avait été en 1910, dans la 2^e circonscription de Niort faut-il préciser. Le succès d'un socialiste en 2008 seulement reflète bien la spécificité des élections au Conseil général. Cette victoire de 2008, qui n'est nullement écrasante, est l'effet de la poussée de la gauche, perceptible déjà dans un autre scrutin quatre ans auparavant. Le 28 mars 2004, Ségolène Royal l'avait emporté lors des élections régionales avec

près de 58% des voix dans le département. En 2007 la présidente de la région Poitou-Charentes obtenait 54% des suffrages dans les Deux-Sèvres au second tour des présidentielles et surtout les élections législatives du mois de juin suivant étaient une victoire inespérée pour les socialistes. En effet dans le sud l'élection au second tour de Geneviève Gaillard et de Delphine Batho était à peu près assurée. Le nord semblait devoir conserver ses deux députés UMP. Et dans la 3^e circonscription de Parthenay, Jean-Marie Morisset était élu comme en 2002 dès le premier tour : près de 56% des voix, un succès remarquable pour le président du Conseil général. Mais alors que l'on attendait plus au nord la victoire de Dominique Paillé, c'est Jean Grellier qui l'emporte avec 51,4% des voix. Un socialiste dans le Bocage ! Sa victoire est due en partie à son score (62,6%) dans le canton de Cerizay, ville dont il a été le maire. Il n'y a pas de bastion imprenable⁵². Le succès de ses amis aux cantonales de 2008 s'inscrit dans cette « vague rose ». Le 18 mars 2008, au lendemain des municipales et des cantonales où la droite a été sanctionnée, *Le Monde* peut titrer : « Le PS, premier pouvoir local ». Mais là encore il faut relativiser : dans les Deux-Sèvres, ce n'est pas le cas pour trois



Eric GAUTIER
www.deux-sevres.com

⁵² Sur ces questions, aussi bien pour le nord que pour le sud, René RÉMOND, *op. cit.*, p. 421.

villes – Bressuire, Parthenay et Saint-Maixent – sans oublier, à une autre échelle, l'appartenance des deux sénateurs Michel Bécot et André Dulait qui ont été respectivement maires de Moncoutant et de Ménigoute. En tout cas cette trop rapide analyse politique permet de compter pour la période 1871-2009 : 10 présidents de Conseil général de gauche, 3 du centre, 4 de droite.

Quand Eric Gautier succède à Jean-Marie Morisset, que penser de ce nouvel épisode ? La réponse dépasse le contexte de 2008 et il faudrait replacer cette élection dans la longue durée. Les cantons que les 17 présidents représentent traduisent-ils le partage géopolitique de ce département (fig. 3) ?

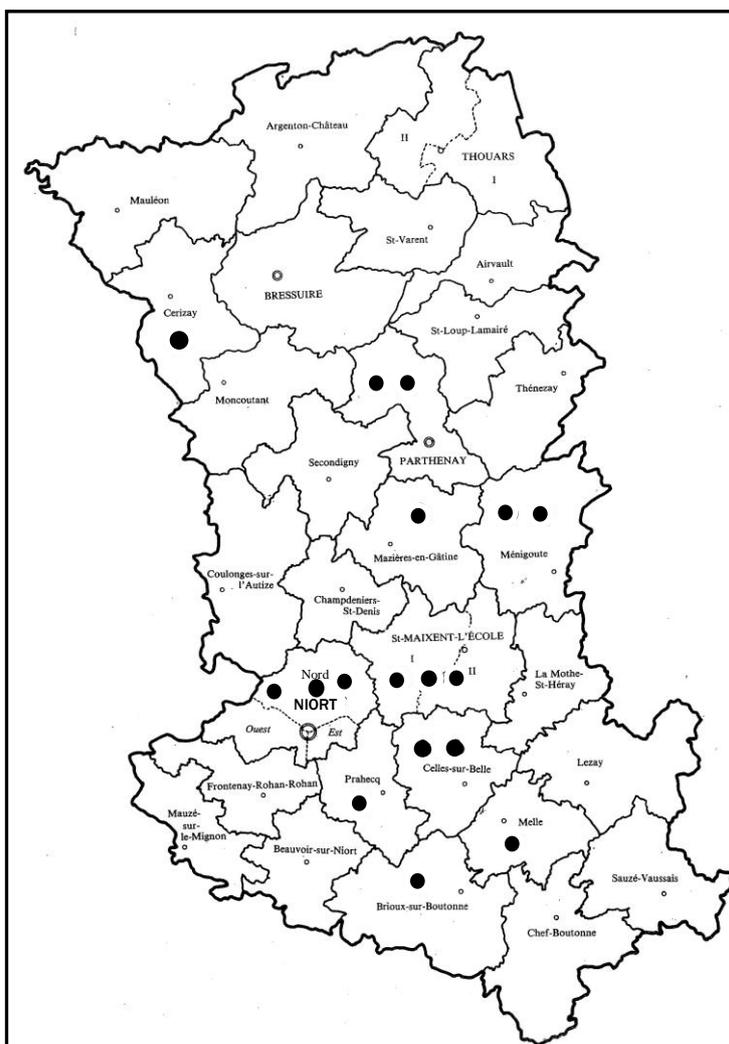


Figure 3. Localisation des cantons des présidents du Conseil Général (1871-2009)

Une fois de plus, ces localisations confirment l'opposition nord-sud. D'abord numériquement : le sud fournit 65% des présidents du Conseil général. A une exception près : l'arrondissement de Bressuire en est dépourvu, alors que la distribution est plus équitable pour celui de Parthenay, avec 5 élus. Mais dans quelques cas les localisations auraient pu changer au gré des relations personnelles ou des discussions de couloir par exemple. A la place de Salliard du Rivault, un Niortais a failli être choisi, ce qui aurait rayé de la carte tout représentant du nord. A l'inverse, Jacques Fouchier aurait pu être écarté au profit du Thouarsais Jacques Ménard. Cela n'a tenu qu'au vote d'un conseiller général parthenaisien entraînant ses amis. Il pensait que le député de sa circonscription serait plus attentif aux problèmes de la Gâtine qu'un lointain Thouarsais.

L'opposition nord-sud n'en reste pas moins fondamentale avec, après 1920, une limite septentrionale correspondant à deux cantons voisins qui ont donné 3 présidents : les cantons de Mazières-en-Gâtine et de Ménigoute.

Cette opposition recoupe-t-elle les affrontements politiques ? En grande partie oui, mais avec des exceptions dans chaque camp. Le sud avec les hommes de droite que sont Paul Mercier et Jacques Fouchier, la Gâtine avec les représentants de la gauche : André Lebon ou Louis Demellier.

Une dernière approche permet de mieux apprécier la fonction de ces 17 présidents en évaluant la place que celle-ci occupe dans leur cursus politique. Nous avons distingué 5 types de cas.

1. La présidence du conseil général est le mandat le plus élevé que cet élu ait atteint. C'est le cas d'Emile Naslin et d'Eric Gautier, lesquels ont un passé différent : si tous deux ont été membres d'un conseil municipal, seul Eric Gautier a été maire⁵³.
2. Un deuxième type comprend des présidents antérieurement députés : ce sont Nelzir Allard assez longtemps auparavant et André Lebon qui venait de perdre son siège.
3. Les plus nombreux (59%) ont été élus présidents alors qu'ils étaient parlementaires. Un seul est sénateur, Pierre Henri Goguet. Tous les autres sont députés : Proust, de La Porte, Goirand, Gentil, Mercier, Salliard du Rivault, Fouchier, Morisset et Demellier. Mais ce dernier se retrouve aussi dans le groupe suivant.
4. On trouve dans celui-ci les présidents qui ont été élus sénateurs en cours de mandat : Léo Aymé, Georges Treille et André Dulait sont dans ce cas. Il faut y ajouter Louis Demellier, déjà cité : président du Conseil général à partir de 1924, il est député de 1924 à 1928, année où il perd son siège, mais en 1929 il est élu sénateur et réélu en 1936.
5. Enfin certains présidents ont été membres d'un gouvernement. Dans un cas, celui d'Antonin Proust, le président du conseil général devient ministre (14 novembre 1882). Dans l'autre, les conseils généraux élisent comme président un membre du gouvernement. Cela s'est produit en 1886 avec Jean de La Porte, alors sous-secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies dans le ministère de Louis de Freycinet depuis le 7 janvier 1886⁵⁴.

Cette typologie, qui aurait pu être étendue à d'autres fonctions électives⁵⁵ valorise la fonction de président de conseil général et la replace dans la carrière de tout homme politique, quelle que soit l'époque. A l'exception d'André Lebon, il s'agit pour tous du « cursus classique » que Philippe Braud oppose au « cursus moderne »⁵⁶. Il comporte un *apprentissage* : conseiller municipal, maire, puis conseiller général. A ce stade, les fonctions de secrétaire ou de vice-président seront pour beaucoup une étape vers la présidence. La seconde phase se traduit par une solide *implantation locale* : la présidence du Conseil général peut alors compléter un mandat parlementaire dont elle renforce l'assise, à moins qu'elle ne devienne la voie royale vers le Sénat. Certains présidents enfin ont connu une *implantation nationale*.

Ces carrières politiques posent un problème, toujours d'actualité, celui du cumul des mandats. Déjà, le 2 juillet 1886 le *Mémorial des Deux-Sèvres* l'abordait sous la plume de son directeur

⁵³ Emile Naslin avait été cependant l' élu d'un conseil d'arrondissement, mais ces derniers ayant disparu avec la IV^e République, toute comparaison est impossible.

⁵⁴ Ce ministère durera jusqu'au 3 décembre 1886. Jean de La Porte aura les mêmes fonctions soit dans la Marine, soit dans trois autres ministères des années 1886-1889, ceux de René Gollet, de Pierre Tirard et de Charles Floquet. Sous la V^e République, un ancien président du Conseil général des Deux-Sèvres, Jacques Fouchier, sera membre du gouvernement de Raymond Barre au poste de secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture (6 avril 1978-13 mai 1981).

⁵⁵ En particulier aux élections régionales.

⁵⁶ Philippe BRAUD, *Sociologie politique*, Paris, L. G. D. J., 2004, p. 513-518.

politique, Martin-Dupont : Un député ou un sénateur, écrivait-il, peut-il être aussi président du Conseil général ? Il répondait négativement et citait les arguments avancés par Antonin Proust en 1880. Titulaire de trois mandats, Antonin Proust ne voulait plus se présenter au Conseil général, au grand étonnement de ses amis. Déclarant avoir toujours considéré cette situation comme provisoire, il ajoutait : « J'ai toujours pensé qu'il était désirable et de l'intérêt de nos mœurs démocratiques que les fonctions électives fussent réparties entre le plus grand nombre de citoyens possible ». Martin-Dupont estimait qu'ainsi entreraient au Conseil général « des hommes nouveaux, absolument libres de leur temps et pouvant se consacrer tout entiers au soin des affaires départementales ». Et il terminait sa démonstration par une formule-choc : « C'est la division du travail appliquée à la politique ». Mais la dernière partie de l'article nuance cette position en rappelant les craintes des Deux-Sévriens lorsqu'Antonin Proust avait annoncé son retrait : se privant d'un citoyen de cette envergure ne risquait-on pas de favoriser l'élection d'un réactionnaire ? Le cumul est donc un moindre mal. Mais il doit rester l'exception et Martin-Dupont s'en remet pour trancher au fondement de la République : la souveraineté populaire. Car « le suffrage universel est toujours maître de sa détermination et rien n'est plus dangereux que les mutilations qu'il se ferait à lui-même et de ses propres mains ». Le cumul a donc continué, parfois imposé par des nécessités électorales. Ainsi le président Léo Aymé n'a accepté de devenir sénateur que par devoir alors qu'il se savait déjà malade⁵⁷.

Cette étude, rapide et provisoire, montre d'abord que les 17 présidents du Conseil général ont toujours appartenu à l'élite politique du département. Elle a permis aussi de rendre compte de la tonalité politique du département et de voir que sur le long terme celle-ci a été majoritairement de gauche⁵⁸. Elle confirme l'originalité de ce département qui, au seuil de la France de l'Ouest, a été la Sentinelle de la République aussi longtemps que nécessaire. Pour les évolutions ultérieures, il faut tenir compte des profonds changements intervenus durant cette période⁵⁹. Une étude plus complète du Conseil général⁶⁰ permettrait de mieux comprendre ces derniers au moment où s'annonce une réforme des collectivités territoriales.

⁵⁷ Plus tard dans les Deux-Sèvres un conseiller général au moins a dénoncé le cumul, cf. François Bouchet, *Le manifeste poitevin*, Préface d'Edgar Faure, Club du Nouveau Contrat social, Niort, Soullisse et Cassegrain, 1978, p. 313 ; et id., *le pari*, Préface de Jacques Chaban-Delmas, Poitiers, Editions Projet, 1986, p. 89-91.

⁵⁸ A titre indicatif, la gauche l'emporte avec 59% des présidents, le centre en ayant 18% et la droite 28%. Pour la durée des mandats, les chiffres sont respectivement de : 53%, 26% et 21%.

⁵⁹ Maurice Agulhon, *La République de Jules Ferry à François Mitterrand, 1880 à nos jours*, Paris, Histoire de France Hachette, 1990, p. 490-491.

⁶⁰ Elle devrait comporter l'étude de toutes les élections cantonales ainsi que celle des préfets, la mission de ces derniers dans le département étant étroitement liée aux activités des assemblées départementales. Sur le rôle des préfets, cf. François Borella (s. dir.), *Le Préfet 1800-2000 : Gouverneur, Administrateur, Animateur*, Nancy, 2001, Presses Universitaires de Nancy.

Annexe

Les présidents du Conseil général des Deux-Sèvres de 1871 à 2009

1871-1877	Allard Nelzir (1798-1877)	Parthenay
1877-1882	Proust Antonin (1832-1905)	Niort
1882-1886	Goguet Pierre-Henri (1830-1886)	Saint-Maixent
1886-1889	La Porte (de) Amédée (1848-1900)	Niort
1889-1891	Aymé Léo (1831-1891)	Celles
1891-1898	Goirand Léopold (1845-1936)	Melle
1898-1904	Lebon André (1859-1938)	Parthenay
1904-1920	Gentil Achille (1848-1935)	Prahec
1920-1924	Mercier Paul (1864-1938)	Niort
1924-1940	Demellier Louis (1862-1943)	Ménigoute
1945-1955	Naslin Emile (1870-1975)	Saint-Maixent
1955-1967	Salliard de Rivault Jean (1893-1969)	Cerizay
1967-1970	Fouchier Jacques (1913-1994)	Saint-Maixent
1970-1990	Treille Georges (1921-2006)	Brioux-sur-Boutonne
1990-2000	Dulait André (1937)	Ménigoute
2000-2008	Morisset Jean-Marie (1947)	Mazières-en-Gâtine
2008-	Gautier Eric (1948)	Celles